

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC_07_167

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à 18h30, le Conseil de
En exercice : Communauté s'est réuni à PUY-DE-SERRE, en session ordinaire sous la
Titulaires : 38 Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents : Date de convocation : 29 juin 2022
- Titulaires : 31
- Suppléants : 2

Excusés ayant donné pouvoir : 2
Votants : 33

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN Marie-Line)

EXCUSÉS :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

OBJET : BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président présente la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Maison de Santé, relative à un réajustement des prévisions en fonctionnement et en investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Vu la délibération n°2022CC_04_073 du 12 avril 2022 adoptant le Budget Annexe Maison de Santé pour l'exercice 2022,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le Budget Annexe Maison de Santé,

Il propose pour faire face aux engagements de procéder aux modifications suivantes

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811-410 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	118,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	118,00 €	0,00 €	0,00 €
R-75698-410 : Gains de change sur créances et dettes non financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	118,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	118,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	118,00 €	0,00 €	118,00 €
INVESTISSEMENT				
R-281321-410 : Amort. constructions immeubles de rapport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	118,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	118,00 €
R-1318-410 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 248,16 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 248,16 €
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	271,31 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	271,31 €
D-21321-410 : Constructions immeubles de rapport	0,00 €	2 360,62 €	0,00 €	0,00 €
D-21838-410 : Autre matériel informatique	0,00 €	558,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	2 916,92 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-410 : Constructions (en cours)	282,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	282,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	282,45 €	2 916,92 €	0,00 €	2 634,47 €
Total Général		2 752,47 €		2 752,47 €

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 22/07/2022 SLO

ID : 085-248500563-20220705-2022CC_07_167-DE

Monsieur le Président demande l'accord du Conseil de Communauté sur la Décision Modificative n°1 présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe Maison de Santé, telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 5 juillet 2022

Le Président,

Michel BOSSARD



Le secrétaire de séance,

Stéphane GUILLON

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 22/07/2022 

ID : 085-248500563-20220705-2022CC_07_167-DE